

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du jeudi 27 mai à 18 heures 30

Date de convocation :
21 mai 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

Objet : Décision modificative -
versement de subvention à
Arcade

Votants : 45
Vote pour : 45

Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, C. BICH, C. BLANC COQUAND, P. BOISSELIER, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, J.F. CLAPPAZ, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, G. LAMAND, O. LEROUX, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MICHON, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, F. STEFANI, B. TRIFFE, S. VAUSSENAT

Excusés: A. ANDREVON (pouvoir à F. BROTTE), L. BELLICARD, D. BOSA (pouvoir à J.P. BUARD), Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS (pouvoir à J. DUBUS), D. CHAVAND (pouvoir à P. RAMOUSSE), D. CLOUZEAU-GERMAIN, J. GUILLOT, A. GUILLUY, JC. JOLLY, C. JOY, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, W. MINGUELY, B. SORREL, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI (pouvoir à C. BICH), C. VANNUFFELEN, P. VOLPI

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'engagement pris par la communauté de communes en matière de soutien aux associations humanitaires, et expose qu'une enveloppe de 12 000 € a été budgétée en 2010.

Dans le cadre de cette enveloppe, il propose d'affecter la somme de 2 000 € à l'association ARCADE, précédemment aidée par l'ex Communauté de communes du Haut Grésivaudan.

Cette organisation non gouvernementale d'aide au développement a été créée en 1983. Elle a instauré un partenariat avec des communes du Mali dans le cadre d'un vaste programme de développement. ARCADE et ses partenaires travaillent simultanément sur 8 volets de projets.

BUDGET PRINCIPAL				
Décision modificative n°9				
Articles / Fonctions	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6574/020 Subventions de Fonctionnement versées aux organismes de droit privé <i>Associations humanitaires</i> <i>Association ARCADE</i>	- 2 000 € + 2 000 €			
Totaux	0.00 €	-	-	-

Transmis le : 25/06/2010
AR Préfecture n° 038-200018166-20100527-051-DE

Afin de procéder au versement de la subvention, le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à effectuer la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Brottes', written over the printed name.